

# Devenir producteur BIO de *Nature & Progrès Belgique*



## Documents informatifs (à conserver)

### **Présentation du label *Nature & Progrès Belgique***

Les bases du label

La Charte et le Cahier des Charges

Le contrôle

### **Pourquoi, pour qui, comment ?**

Pourquoi demander le label *Nature & Progrès Belgique* ?

Qui peut demander le label *Nature & Progrès Belgique* ?

Procédure d'adhésion et fonctionnement administratif du label





## 100 % des productions certifiées BIO

Toutes les activités des producteurs de *Nature & Progrès* sont certifiées bio. Les transformateurs de *Nature & Progrès* s'engagent à participer au développement des filières leur permettant d'atteindre un approvisionnement bio et local.



## COHERENT, la démarche globale du producteur plutôt que le produit

Chez *Nature & Progrès*, la labellisation s'applique à un producteur et à sa démarche plutôt qu'à un produit. Nos aliments ont un visage ! Les producteurs de *Nature & Progrès* travaillent sur l'autonomie de leur ferme et à la réappropriation de leurs filières biologiques pour proposer des aliments de qualité aux consommateurs.



## INNOVANT ET INSPIRANT, des pratiques en constante évolution

Les producteurs BIO de *Nature & Progrès* s'engagent dans une amélioration continue de leurs pratiques, avec le soutien des consommateurs. Souvent, il faut surmonter des obstacles, parfois, il faut innover et nos producteurs deviennent alors de réels modèles d'une manière de produire autrement.

Le label des producteurs de *Nature & Progrès* se base sur le règlement biologique européen complété par une Charte et un Cahier des Charges.



*Nature & Progrès* près de  
70 producteurs et  
transformateurs bio  
dans toute la Wallonie

## CERTIFICATION BIO, LA CHARTE ET LE CAHIER DES CHARGES

### Le Règlement bio

Les producteurs candidats au label *Nature & Progrès* sont certifiés bio pour 100 % de leurs productions. Ils s'engagent donc à respecter la réglementation en vigueur et sont contrôlés par un organisme de certification.

Une dérogation peut être accordée pour les transformateurs n'ayant pas accès à suffisamment d'ingrédients bio. Dans ce cas, la demande est argumentée, *Nature & Progrès* en assure la transparence, et le producteur s'engage à participer au développement de la filière lui permettant d'avoir accès à des ingrédients bio et locaux.

### La Charte de *Nature & Progrès Belgique*

La Charte regroupe les valeurs de base de l'agriculture biologique selon *Nature & Progrès Belgique*. Les producteurs de *Nature & Progrès* s'engagent à respecter les différents points de la Charte dans un processus d'amélioration continue.



La Charte repose sur les trois piliers du développement durable : l'écologie, l'économie et le social.

Du point de vue **écologique**, les producteurs de *Nature & Progrès* participent à la préservation et à l'embellissement des paysages. Ils préservent la biodiversité naturelle, élevée ou cultivée (races et variétés locales et rustiques) et optimisent le bien-être animal. La fertilité du sol, sa protection contre l'érosion et la pollution comptent parmi les priorités des producteurs de *Nature & Progrès*. Enfin, les producteurs veillent à l'utilisation durable des ressources et des énergies en privilégiant les alternatives permettant d'en réduire l'utilisation, en produisant eux-mêmes une partie de leur énergie et/ou en privilégiant les ressources et produits locaux et de saison.

Du point de vue **économique**, les producteurs s'engagent dans la voie de la résilience en prenant attention à diversifier leurs activités et rester maîtres de leurs filières. Ce point peut être réalisé en développant soi-même la production, la transformation et la vente des produits et/ou en collaborant de manière active avec les autres maillons de la filière. Les producteurs de *Nature & Progrès* sont soucieux du caractère équitable de leurs prix et des relations avec leurs collaborateurs.

Du point de vue **social**, outre l'équité des relations, les producteurs de *Nature & Progrès* se consacrent majoritairement aux productions nourricières, de qualité et riches en diversité. Ils ont également la démarche de transmettre leur savoir-faire autour d'eux à l'occasion de visites, d'articles ou en accueillant des stagiaires. Chez *Nature & Progrès*, « mes aliments ont un visage » ! Les signataires portent une attention particulière à mettre en avant l'humain autour des produits.

Les producteurs de *Nature & Progrès* sont 100 % Bio et travaillent au quotidien à leur autonomie matérielle et décisionnaire pour davantage de résilience. Ils constituent des fermes modèles pour l'agriculture biologique wallonne.

## Le cahier des charges

Le cahier des charges rassemble des points techniques permettant d'offrir les garanties du respect des valeurs de base de l'agriculture biologique. Il est en constante évolution.

Il comprend à ce jour deux points :



**L'obligation pour les producteurs de *Nature & Progrès* de faire certifier 100 % de leurs productions en BIO.** Les producteurs de *Nature & Progrès* s'engagent à travailler au développement des filières leur permettant de se fournir en ingrédients bio et locaux.



**La garantie de l'absence de résidus de pesticides dans les produits** des producteurs *Nature & Progrès*, actuellement assurée par la réglementation wallonne mais remise en question par la réglementation européenne.

## Le contrôle



Le contrôle du label *Nature & Progrès* repose sur un **Système Participatif de Garantie (SPG)**. Des **producteurs de Nature & Progrès et des consommateurs**, ensemble (collaboratif), réalisent une visite et échangent (partage) sur l'évolution du producteur par rapport aux contenus de la Charte et du Cahier des Charges de *Nature & Progrès*. Des solutions sont recherchées **ensemble** (constructif) pour aider le producteur à avancer dans les objectifs poursuivis (personnalisé). Les visites ont lieu en toute transparence et reposent sur une relation de confiance entre producteurs et consommateurs.

Les visites ont lieu environ **tous les trois ans**, ce qui signifie que les producteurs sont visités et effectuent eux-mêmes une visite sur une période de trois ans. Ces visites sont l'occasion de rencontrer d'autres producteurs, des membres ainsi qu'un permanent de *Nature & Progrès* qui pourra répondre aux questions et relayer les demandes.

## POURQUOI, POUR QUI, COMMENT ?

### POURQUOI DEMANDER LE LABEL NATURE & PROGRÈS BELGIQUE ?



#### Une défense des producteurs et de la Bio

*Nature & Progrès* est active auprès de différentes instances pour **défendre sa vision de l'agriculture biologique et les intérêts de ses producteurs** (questions législatives, relations avec l'AFSCA, défense du lait cru / de l'abattage à la ferme / etc.).



#### Mettre en avant des pratiques

Au-delà de la certification bio, le label *Nature & Progrès* permet de **mettre en avant vos pratiques et votre philosophie**. *Nature & Progrès* est une asbl reconnue depuis plus de 40 ans dans la BIO, dotée d'outils de communication (salon Bio Valériane, sites internet et réseaux sociaux, relations presse, etc.) permettant de mettre en valeur votre activité.



#### Une dynamique, un soutien

Les producteurs de *Nature & Progrès* rentrent dans une dynamique de soutien et d'entraide qui encourage les **réflexions et innovations dans les pratiques**. Les agronomes de *Nature & Progrès* peuvent également aider les producteurs à trouver des solutions techniques.

### QUI PEUT DEMANDER LE LABEL NATURE & PROGRÈS BELGIQUE ?



#### Certification bio

Les producteurs candidats au label *Nature & Progrès* sont **certifiés bio pour 100 % de leurs productions**. Une dérogation peut être accordée pour les transformateurs n'ayant pas accès à suffisamment d'ingrédients bio. Dans ce cas, la demande est argumentée, *Nature & Progrès* en assure la **transparence**, et le producteur s'engage à participer au développement de la filière lui permettant d'avoir accès à des ingrédients bio et locaux.



#### Adhésion aux valeurs, dynamisme

Le producteur partage les valeurs de *Nature & Progrès* exprimées à travers le label et sa Charte. Il met en avant des pratiques allant dans le sens de ces valeurs et accepte de rentrer dans une **dynamique d'évolution continue de ses pratiques en collaboration avec les consommateurs et autres producteurs de Nature & Progrès**.



## Ambassadeur

Le producteur de *Nature & Progrès* devient **ambassadeur des valeurs de l'asbl**. Il soutient le label en apposant le logo sur ses produits, en signalant son appartenance au groupe des producteurs sur son siège d'exploitation, etc.

## PROCÉDURE D'ADHÉSION ET FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU LABEL

Le producteur souhaitant adhérer au groupe des producteurs de Nature & Progrès **remplit et renvoie le formulaire d'adhésion à l'attention de Mathilde Roda** (adresse mail dans le formulaire). Dès validation du dossier reçu, vous êtes contacté afin de **fixer une visite de votre entreprise**. Dans un délai de maximum 3 mois, vous êtes informé des suites de votre demande. En cas d'acceptation de votre candidature, vous entrez officiellement dans le groupe des producteurs de Nature & Progrès, et les informations pratiques vous sont communiquées (logo, bulletin de contact, etc.). Une facture d'adhésion (125 euros HTVA annuels) vous est communiquée par après.

---

**Si ma demande d'adhésion est acceptée, je m'engage à :**

### **Pérenniser mon engagement.**

- ✓ Respecter le règlement biologique et le cahier des charges de Nature & Progrès.
- ✓ Faire évoluer mes pratiques dans le cadre de la Charte de Nature & Progrès.
- ✓ Informer Nature & Progrès de tout changement dans mes activités (productions, informations administratives...).

### **Prendre part de manière active au label.**

- ✓ Participer aux visites du système participatif de garantie en tant que visité et visiteur ainsi qu'à la Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle.
- ✓ Participer aux réunions de producteurs de Nature & Progrès (Commission agriculture).
- ✓ Répondre aux mails et consultations des agronomes de Nature & Progrès.

### **Devenir ambassadeur des producteurs de Nature & Progrès.**

- ✓ Afficher le logo des producteurs BIO de Nature & Progrès et communiquer sur le label auprès de ma clientèle.
- ✓ De manière volontaire, selon mes disponibilités, représenter le groupe de producteurs de Nature & Progrès dans différentes instances et faire le relais.



## Reconduction de l'adhésion au groupe des producteurs de Nature & Progrès

**L'adhésion est reconductible annuellement, sauf avis contraire du Conseil d'Administration.**

Le respect du label est contrôlé lors des visites du système de garantie participative propre à Nature & Progrès, tous les trois ans environ. Un rapport est rédigé à l'issue de chaque visite.

Annuellement, les agronomes de Nature & Progrès organisent des Commissions mixtes d'agrément et de contrôle, réunissant les producteurs visités et les consommateurs et producteurs visiteurs lors des SPG. Si une situation est jugée problématique (non conforme au label), elle est alors transmise au Conseil d'Administration pour délibération. Ce dernier effectue, s'il l'estime nécessaire, une demande d'amélioration au producteur concerné, dont le suivi est réalisé par les agronomes de Nature & Progrès. Si l'amélioration n'est pas jugée satisfaisante par le Conseil d'Administration, le producteur est invité à venir y justifier sa démarche. Le CA peut alors décider de renouveler ou mettre fin à l'adhésion du producteur.

Par ailleurs, **un producteur peut décider sur base volontaire de quitter le label**. Il en informe alors les agronomes ou les administrateurs de Nature & Progrès. Une fois sa décision actée, il est tenu de retirer instamment toute référence à Nature & Progrès sur ses étiquetages et outils de communication.

**Le label est donné à une personne et non à une activité ou aux produits**. Si l'activité est remise, le nouveau gestionnaire doit faire sa propre demande d'adhésion au label.

## Changements dans l'activité

**Tout changement dans l'activité d'un producteur de Nature & Progrès doit être communiqué aux agronomes** (changement de coordonnées de contact, déménagement, arrêt ou cessation de l'activité, décertification bio, arrêt d'activités dans une filière, etc.).

## Contacts



**Marc Fichers**

Secrétaire général  
marc.fichers@natpro.be  
081/32.30.52



**Mathilde Roda**

Agronome | Label et producteurs | Appui aux projets  
mathilde.roda@natpro.be  
081/32.30.57



**Sylvie La Spina**

Agronome | Coordination agronomes | Chargée de projet  
sylvie.laspina@natpro.be  
0487/34.60.78



**Catherine Buysens**

Agronome | Chargée de projet  
catherine.buysens@natpro.be  
081/32.30.65



**Laura Vlemincq**

Chargée de communication  
Laura.vlemincq@natpro.be  
081/32.30.53

**Jean-Pierre Gabriel**

Président de Nature & Progrès Belgique  
gerson.claire@outlook.com